

ChatGPT, l'agent conversationnel d'OpenAI, sous le coup d'une possible interdiction en Italie

ChatGPT: vers un nouveau blocage en Italie ?

L'agent conversationnel d'OpenAI, ChatGPT, se retrouve de nouveau dans la tourmente en Italie. La Commission nationale de l'informatique et des libertés italienne (CNIL) a émis une décision préliminaire laissant penser que l'outil d'intelligence artificielle pourrait ne pas être conforme au règlement européen sur la protection des données personnelles. OpenAI dispose de trente jours pour répondre à cette décision.

Une possible violation du règlement européen sur la protection des données personnelles

Une enquête ouverte depuis mars 2023 en Italie a abouti à des conclusions préliminaires qui mettent en cause la conformité de ChatGPT aux lois européennes. Selon la Garante, l'équivalent de la CNIL en Italie, des violations des dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE semblent exister. OpenAI se retrouve ainsi confrontée à de nouvelles accusations pouvant conduire à une nouvelle interdiction de ChatGPT dans le pays.

Une situation qui se répète

Il convient de rappeler que ChatGPT avait déjà été temporairement bloqué en Italie en avril de l'année précédente. La CNIL italienne avait alors ouvert une enquête et ordonné la restriction provisoire du traitement des données des utilisateurs italiens par OpenAI. ChatGPT avait alors été bloqué pendant un mois avant que l'interdiction ne soit levée, bien que l'enquête n'était pas close.

Des conséquences potentiellement lourdes

Si la société de Sam Altman est reconnue coupable de non-conformité au RGPD, elle pourrait se voir infliger une amende administrative pouvant s'élever jusqu'à 20 millions d'euros, ou 4 % de son chiffre d'affaires annuel mondial. OpenAI n'a pas encore réagi à cette nouvelle décision italienne.

Pour rester informé de toute l'actualité, suivez-nous sur [Google Actualités](#) et [WhatsApp](#).

Source : Communiqué de la Garante du 29 janvier 2024